

MAIRIE DE THIEUX

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025 DE THIEUX

Nombre de conseillers en exercice : 09
Nombre de conseillers présents : 08
Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 11/09/2025
Date d'affichage : 11/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine GUIGOT, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Nadine GUIGOT, Maire.

Mrs Philippe BUQUET, Nicolas DEMAZURE ; adjoints.

Mmes Christine GREGOIRE, Michèle RIQUIER, Nelly DUHAMEL.

M. Bruno DUMESGE.

M. Julien GREGOIRE est arrivé à 18h15.

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. Éric POTDEVIN pouvoir à M. Bruno DUMESGE.

Secrétaire de séance : M. Philippe BUQUET.

1 – DELIBERATION MODIFICATION NUMEROS ET NOMS RUES SUR DEMANDE DE LA POSTE :

Mme Le Maire explique qu'elle a été contactée par La Poste celle-ci propose de modifier la numérotation et les noms des rues de la commune.

Elle expose ensuite le devis aux Conseillers Municipaux qui s'élève à 1 872,94 € T.T.C.

Les Conseillers Municipaux ayant pris connaissance de ce devis, et après en avoir délibéré refusent cette modification pour la simple raison qu'ils estiment que cela va engendrer un coût de changement d'adresse qui sera à la charge des administrés.

Vote : 0 : Pour 09 : Contre 0 : Abstention.

2 – DELIBERATION DEVIS CITEOS ECLAIRAGE STADE :

Mme le Maire explique qu'elle a reçu une demande du Président de la J.S Thieux concernant des travaux pour l'éclairage extérieur du stade.

Elle présente ensuite un devis du : 10 février 2025 adressé à la mairie par le Président et qui s'élève à : 29 726,64 €.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, sont d'accord sur le principe mais ils demandent que le devis soit actualisé, et de faire des demandes de subventions auprès des différents organismes avant.

Les Conseillers Municipaux proposent également de se renseigner auprès de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde sur la prise de compétence du terrain de football.

3 – DELIBERATION DEVIS PORTAIL STADE :

Mme Le Maire explique qu'elle a reçu un devis par le Président de la J.S Thieux pour des travaux de changement du portail au stade.

Ce devis s'élève à : 2 773,20 € T.T.C.

Le Président du club explique que le seuil est également à prévoir dans la réalisation des travaux.

Les Conseillers Municipaux proposent que le Président fasse réaliser un devis pour le seuil.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, sont d'accord sur le principe mais ils proposent de faire également des demandes de subventions auprès des différents organismes avant.

4- DELIBERATION ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DES CONSEILLERS ACTIFS :

Mme le Maire explique que M. Bruno Dumesge lui a adressé une demande à mettre à l'ordre du jour de la réunion de Conseil Municipal : « l'attribution de l'indemnité des conseillers actifs ».

M. le Maire laisse donc la parole à M. Bruno Dumesge.

M. Bruno Dumesge explique qu'il s'est renseigné sur le site Légifrance et qu'il a lu qu'une indemnité des conseillers actifs pouvait être attribuée aux Conseillers Municipaux.

Mme le Maire répond qu'elle s'est renseignée auprès des services de la Préfecture et que celle-ci lui a répondu qu'une telle indemnité n'existait pas et que seuls les Conseillers Municipaux qui pouvaient percevoir une indemnité sont : le Maire et les adjoints au Maire disposant d'une délégation (par arrêté municipal) et exerçant réellement les missions liées à la délégation.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident donc de ne pas attribuer d'indemnité aux Conseillers actifs par : 0 voix : pour, 8 voix : contre et 1 voix : pour y réfléchir davantage.

5 – DELIBERATION RAPPORT D'ACTIVITES 2024 SE 60 :

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.* »

Le Conseil Municipal, oui l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, votent :

5 : pour 3 : contre 1 : abstention.

6 – DEVIS BODET REMISE EN PLACE DES BEFFROIS :

Mme le Maire explique qu'elle a fait réaliser un devis par l'entreprise BODET Campanaire pour des travaux de remise en place des beffrois sur leurs poutres d'assise à l'Eglise.

Ce devis s'élève à ; 6 696,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, sont d'accord sur le principe mais ils proposent de faire des demandes de subventions auprès des différents organismes avant.

7 – DEVIS CHANGEMENT PNEUS TRACTEUR :

Mme le Maire explique que les pneus du tracteur sont à changer.

Elle précise qu'un devis de chez POINT S à Crèvecœur-Le-Grand a été réalisé.

Ce devis s'élève à : 1 848,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent.

8 – TRAVAUX TROUS COUR ECOLE :

Mme le Maire explique qu'il y a des trous dans la cour de l'école.

Elle explique ensuite qu'elle a fait réaliser différents devis, pour refaire la cour entièrement.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, décident de d'abord demander à l'employé communal de reboucher les trous à froid et de faire ensuite des demandes de subventions auprès des différents organismes pour des travaux de réfection de la cour entièrement.

9 – NETTOYAGE FOSSE :

Mme le Maire propose de faire entreprendre des travaux de nettoyage du fossé situé le long de la marre rue Notre Dame par M. Brefort Régis.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent.

Ils demandent également que les arbres soient taillés.

10 – SIGNALISATION DANS LE VILLAGE :

Mme le Maire explique que M. Buquet Philippe propose de revoir la signalisation dans le village car des panneaux sont très usagés et de nouveaux panneaux sont à mettre.

Mme le Maire se charge de voir cela et de faire le nécessaire.

11 – REPAS COMMUNE :

Mme le Maire explique que comme chaque année le repas du 3^{ème} âge aura lieu en février et elle propose plusieurs dates en fonction de la disponibilité de la salle communale.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident de retenir la date du samedi 14 février 2026.

12 – VOEUX DU MAIRE :

Mme le Maire demande à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents s'ils souhaitent organiser les vœux du Maire.

Les Conseillers Municipaux sont d'accord.

La cérémonie des vœux Maire aura donc lieu le : mardi 13 janvier 2026 à : 19h00 à la salle communale.

13 – QUESTIONS DIVERSES :

*Mme Christine Grégoire demande ce qu'il en est de la réalisation des travaux de la clôture de la maison de M. et Mme Becquet. Mme le Maire répond qu'elle va demander un devis pour la réalisation avec des parpaings.

*Les Conseillers Municipaux demandent ou en est le dossier pour les travaux du City-Stade. Mme le Maire répond que la commission est prévue en octobre 2025.

*Mme Christine Grégoire demande s'il ne serait pas possible de faire venir des autos-tamponneuses pour la prochaine fête foraine. Mme le Maire explique qu'elle a déjà demandé à plusieurs personnes pour venir à Thieux mais qu'elles ne sont pas disponibles à cette date.

Fin de la séance à 19h40.

Le Maire,

Les Conseillers,